

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mireille Gardes Saint Paul
DUMAS Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HEUZÉ Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LASSEYTE Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claude Solignac
LOUBIER Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PIGNOL Christophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Quorum :	14		

Secrétaire de séance : Jean -Pierre BRAUD

1- Compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2022 :

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejeté

2- **Ordre du jour**

- 1- STEP Chambon- demande de subvention complémentaire auprès du Département de la Lozère
- 2- DM N° 2 – budget Commune- fonctionnement – FPIC 2022
- 3- DM N° 3- budget commune – Investissement – Opération village de Verrières
- 4- Acquisition outil de transposition de nomenclature comptable M 57 pour budget commune
- 5- Adhésion convention retraite auprès du Centre de Gestion 48
- 6- Programme de rénovation ou d'aménagement des points de recyclage par le SDEE
- 7- Vente de gré à gré de bois sur pied forêt sectionale de Croisières
- 8- Demande d'autorisation d'implantation poste ENEDIS à La Vialatte
- 9- Régularisation foncière sur sectional Chams
- 10- Demande d'acquisition foncière sur sectional Croisières
- 11- Demande d'acquisition foncière de terrain communal Ancette
- 12- Situation de l'ancien four d'Ancelpont

M. le Maire sollicite le conseil pour l'ajout d'une délibération à la demande de la CCHA :

- 13- *Convention « Petites Villes de Demain »- Opération de Revitalisation de Territoire » du Haut Allier*

Le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la demande

1- STEP Chambon- demande de subvention complémentaire auprès du Département de la Lozère :

Demande de subvention au titre de « travaux exceptionnels auprès du Département de la Lozère pour aide au financement de travaux supplémentaires sur Opération STEP de Chambon le Château.

Suite aux questions de certains conseillers, Sébastien Broussard et M. le maire donnent des explications détaillées des dépenses imprévues qui se sont rajoutées sur l'opération.

- adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

2- DM N° 2 – budget Commune- fonctionnement – FPIC 2022 :

Réajustements d'inscriptions budgétaires sur budget commune 2022

- adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

3- DM N° 3- budget commune – Investissement – Opération village de Verrières :

L'opération de voirie du village de Verrières a eu un surcoût de 82% par rapport au montant initial prévu.

Suite aux questions de certains conseillers, Sébastien Broussard et Yannick FABRE donnent des explications détaillées des dépenses imprévues.

Réajustements de crédits pour paiement opération voirie sur village de Verrières

- adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

4- Acquisition outil de transposition de nomenclature comptable M 57 pour budget commune :

Au 01 janvier 2023 la nomenclature M14 du budget de la commune sera remplacée par la nomenclature M57 conformément à la réglementation en vigueur.

- adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

3 abstentions

5- Adhésion convention retraite auprès du Centre de Gestion 48 :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

6- Programme de rénovation ou d'aménagement des points de recyclage par le SDEE :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

Mme Mireille Gardes Saint Paul souligne le besoin de sécurisation du point de collecte de Saint Symphorien.

Il est décidé de faire poser une barrière garde-corps et remplacer les pieux qui ont brûlés.

7- Vente de gré à gré de bois sur pied forêt sectionale de Croisières :

Délibération déjà adoptée le 19 mai 2022

8- Demande d'autorisation d'implantation poste ENEDIS sur sectional La Vialatte :

Enedis a installé un poste de de transformation sur la section de La Vialatte, il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire a signer la convention de servitude.

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

9- Régularisation foncière sur sectional Chams:

Régularisation de dossiers de vente de terrain au Département pour l'aménagement des RD 5 et 26.

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

10- Demande d'acquisition foncière sur sectional Croisières :

Avant de délibérer le conseil municipal souhaite consulter les ayants droits de la section pour un avis informel. De plus, M. le Maire précise au conseil qu'une des parcelles sollicitées à l'acquisition appartient à un privé, il sera donc indiqué aux demandeurs de prendre contact avec les propriétaires de ladite parcelle.

11- Demande d'acquisition foncière de terrain communal Ancette :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

Après examen de la demande le conseil se montre défavorable à la cession de la bande de terrain sollicitée car elle se situe en bordure de voirie communale et la largeur de cette voie doit être préservée. Un courrier sera adressé aux requérants pour expliquer la situation et trouver une solution pour protéger le mur de soutènement du terrain communal permettant l'accès à leur habitation.

12- Situation de l'ancien four d'Ancepont :

L'ancien four d'Ancepont est en ruine et présente un danger, il est demandé au conseil de se prononcer sur les mesures à prendre.

Avant de délibérer, le conseil municipal souhaite consulter les ayants droits de la section pour un avis informel.

13- Convention « Petites Villes de Demain »- Opération de Revitalisation de Territoire » du Haut Allier :

La signature officielle de la convention PVDD et ORT doit se dérouler dans quelques jours, en présence de tous les partenaires. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à la signer pour Bel-Air-Val-d'Ance.

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

non adopté

14-Divers :

Cloche d'Ancette :

Mme Mireille Gardes Saint Paul rappelle au conseil que la cloche qui est installée sur le village d'Ancette menace de tomber car les supports sont très délabrés.

Mme Anne Marie Dumas précise qu'il s'agit de l'ancienne cloche de Saint Symphorien et elle pense que les habitants du village de Saint Symphorien apprécieraient qu'elle y soit réinstallée.

Le conseil décide de la faire déposer afin de la protéger.

Cloche de Verrières :

M. Philippe André rappelle également que lors du conseil municipal du 10 mars 2022, il avait signalé que la cloche installée à Verrières risquait de tomber car le support était en train de céder ; Il propose de rechercher les coordonnées du propriétaire du terrain sur lequel elle est installée.

Extinction de l'éclairage nocturne :

Mme Mireille Gardes Saint Paul informe le conseil que l'extinction nocturne de l'éclairage public va être effective sur l'ensemble du territoire de la commune dans les prochaines semaines et pose la question des périodes d'extinction afin de limiter les coûts de l'éclairage public.

Après débat, le conseil municipal est favorable à une extinction de l'éclairage nocturne sur les plages horaires suivantes :

Du 01 septembre au 31 mai : extinction de 23h00 à 6h00

Du 01 juin au 31 Août : extinction de 0h00 à 06h00

Un arrêté municipal sera pris par M. le maire dès que les travaux seront réalisés par le SDEE.

Croix de Saint Symphorien :

M. Braud fait savoir que plusieurs habitants de la commune lui ont rappelé leur souhait de rénovation de l'éclairage de la croix de Saint Symphorien.

Un devis a été demandé au SDEE mais face à l'envolée des tarifs de l'électricité le conseil réfléchit à une autre solution pour cet éclairage.

Adressage :

Le travail sur l'adressage (dénomination des rues et lieu-dit de la commune) se poursuit.

Des informations seront communiquées aux habitants dans les prochaines semaines.

Fin de la séance à 22h30

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,

Claude SOLIGNAC



Le secrétaire de Séance

Jean Pierre BRAUD